



GROUPEMENT NATIONAL 2CV CROSS

Dossier d'aide à l'organisation

Siège social et présidence : "les Hayes" – 41800 HOUSSAY – tél. 09 77 57 80 53

Sommaire

- 1 – DEFINITION
 - 2 – LES VOITURES
 - 3 – LES ENGAGEMENTS
 - 4 – DEMARCHES ADMINISTRATIVES
 - 5 – LA PISTE
 - 6 – LE TERRAIN
 - 7 – CONTROLES ET INSTALLATIONS
 - 8 – DEROULEMENT DES COURSES
 - 9 – CLASSEMENTS – PRIX
 - 10 – LES OFFICIELS
 - 11 – ELEMENTS BUDGETAIRES
 - 12 – DIVERS
- ANNEXES

1 - DEFINITION :

Le 2CV cross est une compétition automobile régionale organisée conformément au règlement sportif de la Fédération Française de Sport Automobile. Elle s'inscrit dans le cadre d'une coupe de France et se déroule sur deux journées.

Au cours d'un même week-end, les 2CV cross peuvent être jumelés avec une autre organisation (cross car, sprint car, camion-cross, etc.), sauf pour ce qui concerne la "Super finale" de fin de saison. Cette possibilité permet de densifier le rythme des courses, d'augmenter le nombre des spectateurs et de répartir certaines charges communes sur deux épreuves (commissaires, services de sécurité et de secours, etc.).

Le groupement national des organisateurs de 2CV cross (association déclarée) est seul habilité à autoriser l'inscription d'une épreuve de 2CV cross en coupe de France.

2 - LES VOITURES :

Toutes les courses se disputent en une seule catégorie. Y sont admises les berlines CITROEN 2 CV et DYANE, équipées d'un moteur de 602 cm³ de cylindrée. Les 2 CV 4 X 4 sont interdites.

Chaque voiture doit porter son numéro distinctif sur les portières (en haut et vers l'avant), la malle arrière et la plaque de toit. Ce numéro est attribué par le groupement en fonction des résultats de la saison précédente, il est le même pour toutes les épreuves de l'année.

La circulation sur la voie publique avec une 2 CV de cross est interdite, sauf pour la circulation des convois de parade spécialement autorisés par la préfecture, ce qui peut être intéressant quelques heures avant les courses pour amener du public.

3 - LES ENGAGEMENTS :

La participation aux épreuves se fait par invitation, le groupement peut fournir à cet effet un jeu d'étiquettes adresses de tous les pilotes, mais généralement les bulletins d'engagement fournis par les organisateurs au Groupement sont adressés à la plupart des pilotes par Email. Ces documents sont par ailleurs accessibles en téléchargement sur la page d'accueil du site www.2cvcross.fr. Les engagements sont normalement clos 5 jours avant l'épreuve.

Le nombre de pilotes participant à une épreuve de 2CV cross varie généralement entre 60 et 120, il est possible de retrouver le détail de ces participations en consultant les reportages sur le site www.2cvcross.fr. Précisons que les participations les plus importantes sont enregistrées dans la région Centre où sont domiciliés bon nombre de pilotes.

Les concurrents doivent être âgés d'au moins 16 ans, être titulaires d'une licence pilote régionale terre ou d'un titre de participation (licence à la journée).

Les droits d'engagement des pilotes sont fixés à 60 € qui se décomposent en deux parties : 48 € qui restent acquis à l'organisateur de l'épreuve et 12 € qui sont reversés au groupement. Ces 12 € constituent la dotation pour la remise des prix de la coupe de France en fin d'année.

Afin de préserver ce reversement, un chèque de caution de 1000 € est établi par l'organisateur à l'ordre du groupement, 15 jours avant l'épreuve. Ce chèque sera conservé par le président du groupement et restitué lors de l'épreuve avec la facture définitive.

Le nombre total de voitures engagées est fixé par le règlement particulier de chaque épreuve, sans pouvoir dépasser 150. Les concurrents refusés sont avertis individuellement par l'organisateur.

4 - DEMARCHES ADMINISTRATIVES

La date prévue pour l'organisation doit être déposée à la F. F. S. A. dans le courant du mois d'août de l'année précédente, elle doit tenir compte du calendrier prévisionnel établi par le comité directeur du 2CV CROSS.

- **TROIS MOIS** avant l'épreuve, déposer 3 exemplaires du règlement particulier auprès de l'A.S.A. ou du comité. Demander et déposer un dossier à la préfecture (ou sous préfecture), dossier dont les pièces complémentaires exigées peuvent varier d'un département à l'autre... Informer également votre assureur qui vous demandera également de constituer un dossier (les primes sont établies par tranches de véhicules engagés - de 60, de 60 à 80, de 80 à 100...).

- Dans les **15 JOURS** qui suivent l'épreuve, il faudra déposer les 3 exemplaires du rapport de clôture auprès de l'A.S.A. organisatrice.

5 - LA PISTE

Attention aux normes d'homologation des circuits de la FFSA ! Vous pouvez consulter ce dossier sur le site Internet du 2CV cross sur le site www.2cvcross.fr, rubrique : "comment ça marche ?".

Le circuit est fermé, tracé sur un emplacement non ouvert à la circulation publique. Le revêtement de la piste est en terre, pour sa totalité ou en partie. En cas de panachage, la partie bitumée ou cimentée ne doit pas excéder la moitié de la longueur totale du circuit.

La piste fait au moins 10 mètres de largeur, sa longueur peut varier entre 700 et 1500 mètres.

Le public ne doit pas avoir accès à l'intérieur du circuit, et sa protection est assurée par des moyens convenables, en accord avec la réglementation des courses automobiles.

A prévoir également :

- DEPANNAGE : au moins 2 engins de dépannage, (recommandé 3 engins) type dépanneuses ou tracteurs avec barre de relevage, les tracteurs se sortent plus facilement d'un terrain boueux.
- ARROSAGE : tonne à lisier ou arroseuse municipale avec rampe (débit réglable).
- ENTRETIEN : à faire au cours du week-end avec une niveleuse et un chargeur ou un compacteur (compacteur préférable).
- EMPLACEMENTS : pour deux ambulances, un véhicule de pompiers, le Médecin et la voiture de direction de course.

6 - LE TERRAIN

En plus de la piste, il faut:

Un PARC PILOTES, avec :

- un point d'eau (**minimum**) et des toilettes (éventuellement des douches)
- Superficie: prévoir pour une moyenne de 80 à 100 concurrents qui représentent chacun 1 véhicule tracteur + 1 remorque + la 2 CV + 1 tente et souvent 1 ou 2 véhicules d'accompagnateurs,
- Une sonorisation pour l'appel des concurrents,
- Un poste de nettoyage pour les 2CV en cas de mauvais temps,
- Postes à soudures (électrique et autogène).
- Poubelles : bidons, bennes.
- Un PARC SPECTATEURS, en fonction du public attendu.

Les EMPLACEMENTS SPECTATEURS, qui doivent respecter la distance réglementaire (20 mètres de la piste). Ne pas oublier de les "soigner", de leur aménager les endroits les plus spectaculaires et d'éviter les passages difficiles, ils vous seront fidèles.

Les spectateurs sont autorisés à circuler (à pied) dans le parc concurrent. Ils apprécient généralement beaucoup cette possibilité de contact avec les pilotes et leurs véhicules.

Important : il ne faut jamais perdre de vue que les concurrents représentent une communauté de **400 à 500 personnes** qui vivent sur votre terrain pendant au moins deux jours.

7 – CONTROLES ET INSTALLATIONS

CONTROLES ADMINISTRATIFS : situés en dehors de la zone de sécurité, dans un emplacement à l'abri des intempéries. Y sont vérifiées les licences des pilotes et la conformité de leur engagement.

Les laissez passer "pilotes" et "assistants" (trois cartes "assistance" par pilote) sont valables toute l'année, et fournis par le groupement, ainsi que les numéros et autocollants des annonceurs. Ils sont également remis lors des contrôles administratifs.

CONTROLES TECHNIQUES : prévoir au moins trois contrôleurs techniques et un emplacement hors zone de sécurité. Le groupement 2CV cross peut mettre à disposition des commissaires techniques ses deux conseillers techniques qui sont parfaitement au fait de toutes les particularités de cette discipline.

PRE-GRILLE : emplacement hors zone de sécurité, pouvant contenir 25 voitures rangées en épi (prévoir une numérotation) ou sous forme de la grille de départ.

Prévoir également une liaison radio avec la direction de course et le chronométrage.

COMPTE-TOURS : panneau visible par les pilotes pendant les épreuves, leur annonçant le nombre de tours restant à effectuer (les courses peuvent durer jusqu'à 20 tours...).

TABLEAU D'AFFICHAGE : pour les grilles de départ, les résultats, et différentes décisions prises pendant les deux jours de l'épreuve...

LOCAL DE DEMONTAGE : pour les démontages du dimanche soir (vérifications de conformité de certains véhicules), local propre avec éclairage.

8 - DEROULEMENT DES COURSES :

Chaque épreuve de 2 CV cross se dispute sur deux journées. Les horaires et l'organisation des courses sont fixés par le règlement particulier de l'épreuve, étant entendu que les essais doivent obligatoirement être prévus dans le programme de la première journée.

Dans l'ordre, les différentes manches d'un 2 CV cross sont les suivantes :

- essais libres (*)
- essais chronométrés (3 tours dont 2 chronométrés, 4 ou 5 2CV à la fois)
- manches de qualification (10 tours)
- deux quarts de finales (15 tours)
- course(s) spécifique(s) hors championnat : féminine et/ou débutants et/ou moins de 20 ans (facultatives) (8 tours)
- deuxièmes manches de qualification, dites de rattrapage (10 tours)
- deux demi-finales (15 tours)
- une ou deux consolante(s) (8 tours)
- finale (20 tours)

(*) Une autre séance d'essais libres dite "warm up" peut être prévue en début de deuxième journée.

Les grilles de départ sont constituées d'une alternance de lignes de deux et trois pilotes (première ligne : deux pilotes). Les lignes doivent être espacées d'au moins sept mètres.

A l'issue de la finale, les voitures sont mises en parc fermé pour les vérifications techniques et ne pourront en sortir qu'une demi-heure après l'affichage des résultats. Les réclamations seront admises conformément à la réglementation FFSA, soit dans les 30 minutes qui suivent cet affichage.

9 - CLASSEMENTS - PRIX :

Le classement de chaque manche est établi selon le nombre de tours parcourus et l'ordre de franchissement de la ligne d'arrivée.

Le classement officiel du 2 CV cross est celui de la finale. Chaque 2 CV cross est doté des prix suivants :

Finale

Si le nombre de participants au meeting est supérieur à 80 pilotes :

- | | | | |
|--------------------|-------|---------------------|-------|
| ▪ 1 ^{er} | 230 € | ▪ 6 ^{ème} | 110 € |
| ▪ 2 ^{ème} | 180 € | ▪ 7 ^{ème} | 100 € |
| ▪ 3 ^{ème} | 150 € | ▪ 8 ^{ème} | 90 € |
| ▪ 4 ^{ème} | 135 € | ▪ 9 ^{ème} | 80 € |
| ▪ 5 ^{ème} | 120 € | ▪ 10 ^{ème} | 70 € |

- Du 11^{ème} au 25^{ème} : 60 € (y compris aux pilotes victimes d'abandon).

Si le nombre de participants au meeting est compris entre 61 et 80 pilotes :

- | | | | |
|--------------------|-------|--------------------|------|
| ▪ 1 ^{er} | 180 € | ▪ 6 ^{ème} | 90 € |
| ▪ 2 ^{ème} | 150 € | ▪ 7 ^{ème} | 80 € |
| ▪ 3 ^{ème} | 120 € | ▪ 8 ^{ème} | 70 € |
| ▪ 4 ^{ème} | 110 € | ▪ 9 ^{ème} | 60 € |
| ▪ 5 ^{ème} | 100 € | | |

- Du 10^{ème} au 25^{ème} : 50 € (y compris aux pilotes victime d'abandon).

Si le nombre de participants au meeting est compris entre 61 et 80 pilotes :

- | | | | |
|--------------------|-------|---------------------|------|
| ▪ 1 ^{er} | 150 € | ▪ 8 ^{ème} | 65 € |
| ▪ 2 ^{ème} | 120 € | ▪ 9 ^{ème} | 60 € |
| ▪ 3 ^{ème} | 100 € | ▪ 10 ^{ème} | 55 € |
| ▪ 4 ^{ème} | 90 € | ▪ 11 ^{ème} | 50 € |
| ▪ 5 ^{ème} | 80 € | ▪ 12 ^{ème} | 45 € |
| ▪ 6 ^{ème} | 75 € | ▪ 13 ^{ème} | 40 € |
| ▪ 7 ^{ème} | 70 € | ▪ 14 ^{ème} | 35 € |

- Du 15^{ème} au 25^{ème} : 30 € (y compris aux pilotes victime d'abandon).

Consolante(s)

Quel que soit le nombre de pilotes participant au meeting :

- 1^{er} 30 €
- 2^{ème} 25 €
- 3^{ème} 20 €

(Pour chaque consolante y compris aux pilotes victimes d'abandon)

En plus de leur prix, les finalistes sont récompensés par des coupes, trophées ou médailles (pour environ trente pilotes).

10 - LES OFFICIELS

DIRECTION DE COURSE :

Un directeur de course OFF ROAD et au moins 3 commissaires sportifs.

Matériel :

- un véhicule de Direction de Course
- un compte-tours lisible (maxi 20 tours) et un panneau "5 secondes" avec 1 personne en permanence.

COMMISSAIRES DE PISTE :

2 ou 3 commissaires de piste par poste. Un poste par virage.

Matériel :

- drapeaux jaunes (2), bleu et rouge pour l'information pilotes
- drapeau blanc pour l'appel au médecin
- extincteurs
- Gants de protections
- Feuilles de rapport

CHRONOMETRAGE ET POINTAGE :

L'équipe de chronométrage doit être installée dans un local à l'abri des intempéries et de la poussière (bungalow vitré, bus ou remorque de camion. Un chronométreur au moins doit être licencié.

Il faut bien noter que les pointages et le chronométrage d'une course de 2CV cross sont plus complexes que dans la plupart des autres disciplines, du fait du nombre de voitures dans chaque manche (jusqu'à 25) et du nombre de tours (jusqu'à 20 en finale).

Les relevés des passages des voitures et de leurs temps sont effectués au moyen des transpondeurs qui équipent chaque véhicule. Le Groupement 2CV cross possède le matériel et le logiciel informatique nécessaire à l'exploitation de ce système et mettre à disposition un chronométreur licencié avec ce matériel.

Pour faciliter les contrôles en cas de contestation ou de défaillance du système, il est conseillé de prévoir une équipe supplémentaire de deux personnes dont un "aboyeur" qui donne les numéros des voitures au passage sur la ligne et une personne qui tient la feuille des passages (inscription chronologique des numéros sans notion de tours).

Matériel à prévoir : une imprimante, une photocopieuse.

11 – ELEMENTS BUDGETAIRES

D'une organisation à une autre, les budgets des épreuves peuvent varier sensiblement, de sorte qu'il est difficile d'établir un budget type. Les renseignements ci-après peuvent toutefois servir de référence aux organisateurs pour planifier leur budget prévisionnel.

Rappelons également que la possibilité de jumeler une épreuve de 2CV cross avec une autre compétition permet d'optimiser les budgets.

LES RECETTES :

Engagements des pilotes :	60 € par voiture soit 4 000 à 6 000 €
Entrées spectateurs :	5 à 10 € l'entrée, 2 500 à 6 000 €
Buvettes :	2 000 à 6 000 € (avec bal du samedi soir)
Restauration :	500 à 1 500 €

Autres recettes possibles, mais non chiffrables :

- publicité
- subventions
- tombola
- vente articles publicitaires

LES DEPENSES :

Reversement participation pilotes :	12 € par voiture soit 800 à 1 300 € (*)
Remise des prix :	2 170 € si plus de 80 pilotes (plus coupes)
Inscription FFSA :	1000 €
Assurances :	2 000 à 2 500 €
Achats buvette :	1 000 à 3 000 €
Achats restauration :	400 à 1 000 €
Imprimerie (affiches) :	0 (sponsor) à 1 000 €
Sonorisation :	300 à 1 000 €
Services de secours et de sécurité	1 500 à 2 000 € (dont médecin)
Autres personnels d'organisation	500 à 1 500 € (dont hébergement)
Carburant, gaz etc. :	200 à 300 €
Location matériel, achats :	300 à 500 €
Petites fournitures :	150 à 200 €

Eventuellement :

- homologation circuit FFSA
- travaux d'aménagement

(*) dotation affectée à la remise des prix de la coupe de France.

12 - DIVERS

En plus des buvettes et stands de restauration sur place, il peut être vendu des repas pour les pilotes et leurs accompagnateurs le samedi midi, samedi soir et dimanche midi. (Éventuellement passage du boulanger le matin).

Un chapiteau ou bal parquet avec sonorisation peut être prévu pour l'animation du samedi soir (source de recettes complémentaires pour l'organisateur).